

quels il avait le plus de confiance, entre autres Suger, abbé de Saint-Denis, et leur ordonna d'accompagner Louis le Jeune en Aquitaine; de peur que les hommes d'armes de l'escorte n'exercassent quelques déprédations « et ne se rendissent ennemis des peuples amis », il commanda que toute la troupe fût défrayée, pendant le voyage, aux dépens du trésor royal.

« Après avoir traversé le Limousin », raconte l'abbé Suger, « nous arrivâmes sur les frontières du pays de Bordeaux : nous dressâmes nos tentes en face de cette cité, dont le grand fleuve de la Garonne nous séparait; de là, nous passâmes dans la ville sur des vaisseaux.

Le dimanche suivant, le jeune Louis épousa et couronna du diadème royal la noble damoiselle Éléonore, en présence de tous les grands de Gascogne, de Saintonge et de Poitou réunis. » Les deux époux, bien qu'ils se fussent mis en route pour « la France » aussitôt après leur mariage, ne retrouvèrent plus le roi Louis le Gros : en arrivant à Poitiers, Louis le Jeune reçut la nouvelle de la mort de son père, qui avait succombé à une violente attaque de dysenterie, le 1^{er} août 1137. Louis le Gros, âgé de cinquante-huit à cinquante-neuf ans, en avait régné plus de trente-six depuis que Philippe I^{er} l'avait associé à la couronne. La situation politique de la France avait bien changé dans le cours de ces trente-six années, et Louis le Gros voyait en mourant la grandeur de sa race dépasser toutes ses espérances. Le domaine de son fils s'étendait maintenant presque sans interruption des bords de l'Oise à ceux de l'Adour.

Louis le Gros laissait, outre Louis le Jeune, cinq fils : Henri, qui se fit moine à Clairvaux, devint évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims; Robert, comte de Dreux; Pierre, seigneur de Courtenai; Philippe, qui entra dans les ordres comme Henri; Hugues, qui mourut jeune, et une fille, nommée Constance. Fidèle à ses devoirs de roi, il avait eu la prudence et le bon sens de ne donner à ses fils que de faibles apanages et de ne pas démembrer pour eux le domaine de la couronne.

III

Pendant que la royauté, soutenue par le clergé, se relevait en France, une autre grande révolution politique et sociale, qui n'était point particulière à la France, mais qui remuait plus ou moins tout l'Occident, avait éclaté, avec des formes et des circonstances différentes, au nord et au midi de la Loire, à l'est et à l'ouest du Rhône. C'était la révolution qui releva de l'oppression féodale le peuple des villes, et qui commença, par contre-coup, d'améliorer aussi le sort du peuple des campagnes.

Sous les rois francs, les villes gauloises avaient été habituellement moins malheureuses que sous l'Empire romain au temps de sa décadence. Si elles étaient exposées parfois à de grands désordres et à de cruelles violences, elles n'avaient plus du moins à subir le terrible système d'impôts de l'administration impériale, qui broyait le peuple sans relâche et sans merci. Elles s'administraient elles-mêmes par des municipalités électives. Les évêques étaient les protecteurs, et, de fait, les chefs de ces corps municipaux.

Mais, quand le régime féodal s'établit, tout cela changea. Dans la plupart des villes, le comte, qui n'avait été d'abord qu'un juge nommé par le roi et qui s'était rendu héréditaire, et, dans un certain nombre d'autres cités, l'évêque, se firent seigneurs. Le seigneur s'empara, pour son compte, des impôts municipaux que la ville jusque-là votait pour ses besoins, et il s'empara aussi du choix des magistrats, auparavant électifs, et les donna en fiefs à qui bon lui sembla.

Le seigneur ne se contenta pas des anciens impôts municipaux, et frappa les habitants de taxes arbitraires. La domination féodale

fut plus ou moins dure, suivant les circonstances particulières aux localités et suivant le caractère des seigneurs. Quelques évêques et abbés, par esprit évangélique, quelques grands barons, par une politique habile, ménagèrent leurs sujets et favorisèrent les progrès du commerce et de la richesse. Ainsi firent le plus souvent les comtes de Flandre, qui, avec la Flandre, possédaient l'Artois, et aussi les comtes de Vermandois et de Troies ou de Champagne, et, jusqu'à un certain point, les ducs de Normandie. Mais la plupart des seigneurs tiraient de leurs sujets, par tous les moyens, tout ce qu'ils en pouvaient tirer; et les petits seigneurs étaient communément pires que les grands.

De leur côté, les habitants des villes, les bourgeois comme on les appelait dès lors, du nom de *burg*, qui veut dire ville en langue germanique, ne se résignaient point à la domination arbitraire, et résistaient quand ils pouvaient, mais avec peu de succès, parce qu'ils résistaient isolément. Dans le Midi, cependant, la féodalité était moins forte, et les institutions romaines des temps antérieurs à la décadence de l'Empire avaient laissé plus de traces que dans le Nord. Il y avait là beaucoup moins de distance entre les nobles, les possesseurs de fiefs et les notables bourgeois. Arles, Marseille, Toulouse, avaient des corps municipaux appelés universités, ce qui voulait dire : la totalité des citoyens. Dans certaines villes du Midi, clergé, noblesse et bourgeoisie délibéraient ensemble sur les affaires publiques. Lyon et les autres villes entre le Rhône et la Durance s'efforçaient de se maintenir exemptes d'impôts directs envers les princes, comme au temps des Francs.

La guerre des papes contre les empereurs et la croisade contribuèrent presque également à faire éclater la révolution des villes. En Italie, la plupart des évêques-seigneurs s'étant déclarés pour l'empereur contre le pape, les villes se soulevèrent contre eux, s'allièrent au pape, et se constituèrent en véritables républiques. L'exemple des villes italiennes excita nos villes du Midi. La croisade,

de son côté, en faisant partir pour la Terre sainte un si grand nombre de nobles, diminua, pour ainsi dire, l'épaisseur de la couche féodale qui recouvrait le sol du pays, et dégagea les villes aussi bien que la royauté.

Le mouvement des villes, comme nous l'avons dit, se produisit et dans le nord et dans le midi de la France. Dans le Midi, ce fut la Provence qui profita la première de l'exemple des révolutions italiennes : Marseille, Avignon, Arles, etc., se donnèrent des gouvernements électifs sous le nom de consulats, et, après bien des luttes, le comte de Provence, l'archevêque d'Arles et les autres seigneurs furent obligés de reconnaître les institutions consulaires moyennant le maintien de leur suzeraineté. En Italie, les villes étaient allées plus loin; elles avaient pleinement rejeté la suzeraineté féodale, et ne consentaient plus à relever que de l'Empire. L'une d'elles même, Venise, rejeta la suzeraineté impériale, et devint une république entièrement indépendante.

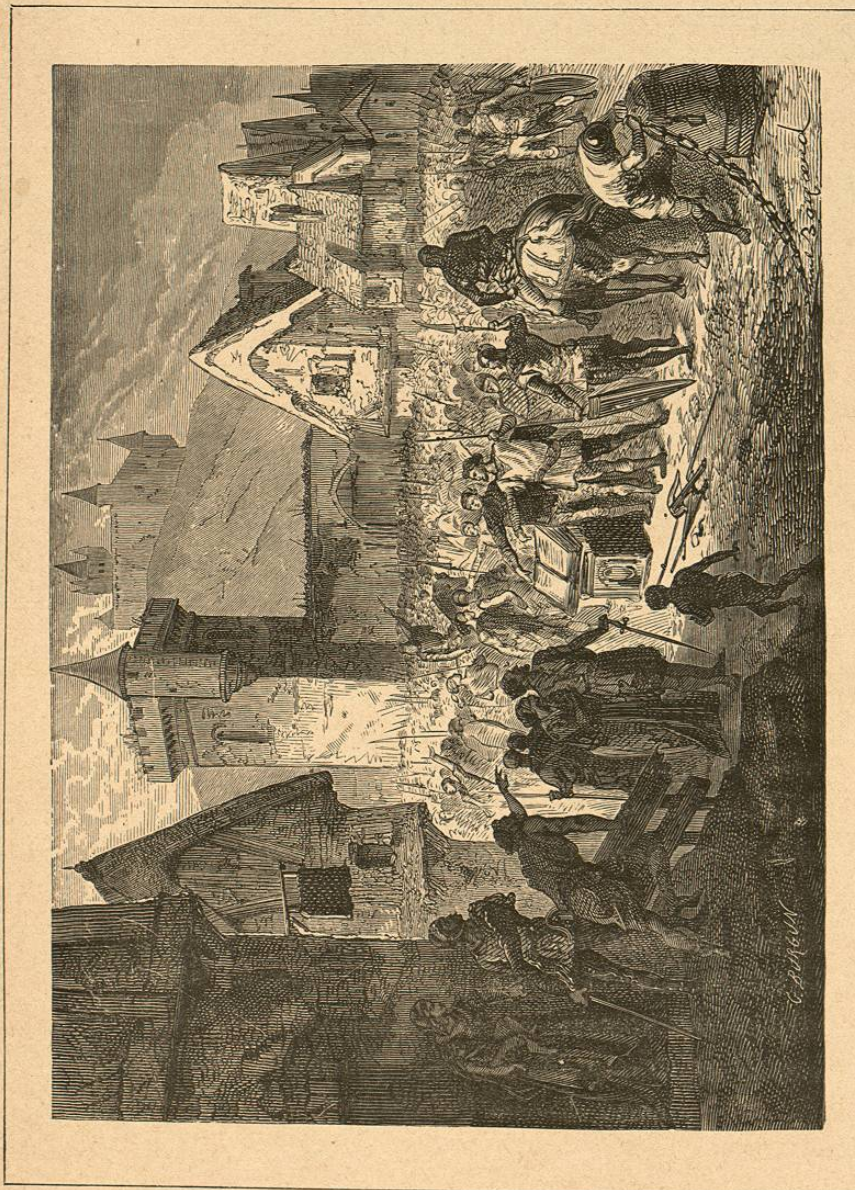
Le consulat s'établit encore plus à l'ouest qu'à l'est du Rhône inférieur, à Béziers, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Toulouse, etc. A Toulouse, le comte, qui était un très puissant prince, présidait en personne le conseil de la cité, qu'on appelait le chapitre, et dont les membres, très respectés dans toute la contrée, étaient appelés *capitols*. La liberté municipale eut une grande force dans ces pays : le seigneur de Montpellier, en 1141, ayant attenté aux droits du consulat, les consuls le chassèrent de la ville, et ne l'y laissèrent rentrer qu'après qu'il eut juré de se mieux conduire.

Il n'y avait pas dans nos villes du Midi deux consuls, comme dans l'ancienne Rome; il y avait depuis cinq jusqu'à vingt-quatre consuls; le plus souvent, ils étaient douze. Ils administraient la ville, rendaient la justice et commandaient la milice. Ils étaient ordinairement assistés d'un grand et d'un petit conseil, et, dans les grandes occasions, on convoquait l'assemblée générale des chefs de famille, appelée université. Les consulats s'établirent de proche en proche,

depuis la Méditerranée et les Pyrénées orientales jusqu'en Limousin et en Auvergne, mais avec moins de force et de liberté dans ces derniers pays. Les villes du Midi se donnèrent des constitutions politiques très savamment et très habilement combinées, et dont l'étude pourrait profiter encore aujourd'hui aux hommes qui prennent part aux affaires des grands États.

Dans les pays entre la Loire et la Méditerranée, le roi de France n'intervint pas dans les transactions entre les seigneurs et les villes. Dans la France orientale, qui relevait de l'Empire, les empereurs soutinrent les évêques contre les villes. Ils contribuèrent à empêcher les villes, dans les contrées entre le Rhône et la Durance, d'atteindre à la liberté presque républicaine des consulats de Languedoc et de Provence. Lyon et les autres villes de cette contrée assurèrent du moins fermement leur liberté civile et leur affranchissement des exactions féodales. Elles ne payaient aucun impôt direct aux seigneurs, n'étaient soumises qu'aux contributions indirectes, et se gardaient elles-mêmes avec leur milice.

La révolution dans les villes du Nord fut plus violente, plus disputée que dans le Midi, et nous savons mieux le détail de son histoire. C'est là que l'oppression était la plus grande, qu'il y avait le moins de reste d'anciennes libertés, et le plus de distance entre les nobles et les bourgeois et vilains. Il n'y avait guère là qu'une masse opprimée en face de ses maîtres. Là, tout était frappé d'impôts, les meubles comme les biens-fonds, la nourriture et le vêtement, la terre et l'eau; ce n'étaient que péages aux portes de la ville, sur les ponts, ou même au passage d'un quartier dans un autre, quand la ville était partagée entre plusieurs seigneurs; ce n'était que taxes de toutes sortes sur les ventes et mutations, sur les profits et les récoltes; on ne pouvait prendre un métier, ni bâtir ou reconstruire une maison, ni faire, pour ainsi dire, aucun acte de la vie civile sans payer un droit au seigneur; on ne pouvait moudre son blé qu'au moulin du seigneur, cuire son pain qu'au four du seigneur, changer



LE PEUPLE JURANT LA COMMUNE